



Sauvegarder la neutralité suisse et éviter la culpabilité de guerre ...



La guerre n'est pas une fatalité. La guerre est une décision. La Suisse a le choix de sauvegarder sa neutralité ou de se rendre complice de la guerre et de la mort. Toutefois, la neutralité suisse ne tient qu'à un fil - des livraisons d'armes doivent être rendues possibles et des sanctions sont imposées. La neutralité est pourtant la protection la plus efficace contre les conflits et les guerres. Diffusez cette émission et aidez à informer le peuple suisse afin que la votation sur l'initiative pour la neutralité soit gagnée. C'est le seul moyen de sauvegarder la neutralité suisse et d'éviter la culpabilité de guerre !

La neutralité de la Suisse est inscrite dans la Constitution fédérale à l'article 185 : "Le Conseil fédéral prend des mesures pour sauvegarder la sécurité extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse."

Dans la quatrième édition révisée d'une brochure d'information, le Département fédéral de la défense (DDPS) explique lui-même comment il faut interpréter ces propos : "Neutre vient du latin : ne uter - ni l'un ni l'autre. Une puissance est neutre lorsqu'elle ne prend pas parti dans une guerre."

Cependant, dans la même édition, le DDPS se contredit lui-même et s'octroie une "grande marge de manœuvre".

Par exemple, la reprise de sanctions économiques imposées par l'ONU ou d'autres acteurs internationaux - comme l'UE - serait compatible avec la neutralité. Mais dans ce cas, la Suisse devra, bon gré mal gré, prendre parti. C'est ce qu'elle a fait le 28 février 2022, lorsqu'elle a adopté les sanctions économiques de l'UE contre la Russie.

Le DDPS - ou était-ce le Département des affaires étrangères DFAE ? - a dû remarquer cette contradiction. Le 3 mars 2022, juste après l'adoption des sanctions économiques contre la Russie, le DFAE a publié une nouvelle brochure intitulée "La neutralité de la Suisse". La quatrième édition révisée précédente n'est plus disponible. Dans la nouvelle brochure, qui se présente sous un tout nouvel aspect, on ne trouve plus la formule "Une puissance est neutre lorsqu'elle ne prend pas parti dans une guerre". En outre, le DFAE a justifié dans la nouvelle brochure la reprise par le Conseil fédéral des sanctions de l'UE contre la Russie. La Russie a "violé de manière massive les normes élémentaires du droit international". Ainsi, la nouvelle brochure du 3 mars 2022 pose également la question de savoir comment la Suisse "peut préserver au mieux ses intérêts tout en contribuant à la sécurité dans le monde". Une option serait que la Suisse "prenne clairement position pour l'un ou l'autre camp lors de conflits militaires à l'étranger".

La neutralité de la Suisse est plus que jamais sur la sellette ! Ainsi, le conseiller fédéral fraîchement élu Martin Pfister a clairement indiqué dès la première conférence de presse qu'il souhaitait aménager la neutralité de manière flexible. En juin 2024, 87 scientifiques, diplomates et politiciens ont demandé dans un manifeste que le Conseil fédéral repense la neutralité suisse. Avec sa définition d'une "neutralité orientée vers un but", il serait possible, dans une guerre, de traiter l'agresseur différemment de la victime. Des sanctions contre l'agresseur seraient autorisées, tout comme des prestations de soutien envers le pays

agressé. Et il serait possible de coopérer avec des alliances militaires, comme l'OTAN. Un exemple actuel : En janvier de cette année, l'UE a approuvé la participation de la Suisse au programme UE-USA "Military Mobility". A l'avenir, les véhicules de l'armée étrangère, le matériel, les munitions et les armes ainsi que le personnel militaire pourront traverser le territoire suisse sans "grandes procédures d'autorisation", en fait sans frontières.

Voilà donc où mène la "flexibilité" annoncée par le conseiller fédéral élu Pfister. En cas de guerre d'agression, la Suisse doit pouvoir prendre parti et soutenir le pays agressé. Mais dans une guerre, la frontière entre l'agresseur et la victime est-elle toujours claire et nette et qui détermine où se situent les frontières ? Qui le définit ? Est-il vraiment possible de prendre parti dans une guerre sans en porter la responsabilité ? Et le soutien à une guerre, quel que soit le parti et quelle que soit la forme qu'elle prend, permet-il vraiment de réduire la souffrance d'une guerre ?

L'histoire nous enseigne le contraire. Avant toute chose, il convient de noter que "la première victime de toute guerre est la vérité". C'est ce qu'on cite souvent. L'historien allemand Christian Hardinhaus le résume ainsi dans son livre en allemand "Propagande de guerre et manipulation des médias". "Il n'y a pas de pays dans l'histoire qui n'ait pas utilisé les moyens de la propagande pendant la guerre. C'est pourquoi, lorsque deux pays sont en guerre, les deux parties font toujours de la propagande."

Voici quelques exemples :

Comme l'a montré par exemple le documentaire "Quand les présidents américains mentent", les guerres menées par les États-Unis, comme par exemple au Vietnam, au Kosovo, en Afghanistan ou en Irak, ont toujours été d'une part des guerres d'agression, et d'autre part, toujours justifiées par un mensonge. Pourquoi cela n'a-t-il pas entraîné jusqu'à présent une seule sanction contre les États-Unis ?

Le 20 mars 2003, une "coalition de volontaires" dirigée par les États-Unis a attaqué l'Irak. Ils ont justifié cette décision comme une guerre préventive nécessaire, car l'Irak aurait été en possession d'armes de destruction massive. Cependant, aucune arme de destruction massive n'a été trouvée et le secrétaire général des Nations unies de l'époque a condamné la guerre en Irak comme illégale, ce qui n'a entraîné ni sanctions contre les États-Unis ni aide à la victime, l'Irak.

Du 24 mars au 10 juin 1999, quelque 200 avions de combat de l'OTAN ont largué 28 018 engins explosifs sur l'ex-Yougoslavie - y compris des bombes à fragmentation - et 10 à 15 tonnes de munitions à l'uranium. L'OTAN a justifié les frappes aériennes par une prétendue "catastrophe humanitaire". Cependant, selon plusieurs rapports, y compris ceux de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), il n'y avait pas eu de catastrophe humanitaire ni de nettoyage ethnique avant le début de la guerre.

A propos de "catastrophe humanitaire". Nous allons maintenant nous pencher sur la guerre russe-ukrainienne. Dans le débat actuel sur la neutralité de la Suisse, il s'agit surtout de savoir si la Suisse doit prendre parti pour la victime présumée, l'Ukraine, et la soutenir. Mais les faits sont-ils vraiment aussi clairs - l'Ukraine est la victime et la Russie l'agresseur - ou pourrait-il s'agir, comme dans toute guerre, également ou partiellement de propagande ? L'historien et chercheur suisse sur la paix Daniele Ganser a fait remarquer qu'on ne pourrait jamais comprendre la guerre en Ukraine si on ignorait le putsch de 2014. Ganser faisait ainsi référence au renversement illégal et anticonstitutionnel du gouvernement à Kiev le 22 février 2014. Le nombre de voix requis au Parlement pour une procédure de destitution du président en exercice Viktor Ianoukovitch n'avait pas été atteint. Auparavant, des tireurs d'élite inconnus avaient tiré des coups de feu mortels sur des manifestants et des forces de police. Il y a eu plus de 40 morts. Le gouvernement en place du président Ianoukovitch et

son unité de police "Berkut" ont immédiatement été tenus pour responsables du massacre. Et ce, bien que les forces de police et les unités spéciales ukrainiennes - comme la "Berkut" - n'aient pas eu recours à la violence, comme le montrent les enregistrements vidéo.

[www.kla.tv/2487] Selon Ganser, ce putsch est à la racine de la guerre en Ukraine. Les régions orientales de Donetsk et de Lougansk, majoritairement russophones, n'avaient pourtant pas reconnu le coup d'État sanglant de Kiev et avaient proclamé des "républiques populaires" indépendantes. Le nouveau gouvernement de Kiev a alors envoyé des troupes contre les régions orientales, ce qui a conduit à la guerre civile. Les attaques des troupes ukrainiennes contre la population du Donbass ont augmenté de manière drastique à partir de la mi-février 2022, c'est-à-dire avant même l'entrée des troupes russes. Les observateurs neutres de l'OSCE ont compté jusqu'à 1 400 explosions par jour à partir du 17 février 2022. 100 000 civils auraient été évacués vers l'intérieur ou vers la Russie pour se protéger.

Les habitants de la péninsule de Crimée qui sont retournés en Crimée après le coup d'État ont également été harcelés et maltraités de la manière la plus cruelle par des partisans meurtriers de Maïdan. C'est ce qu'a démontré le documentaire "Crimée - Le retour à la patrie" à l'aide de différents témoignages. Selon le ministère ukrainien de l'Intérieur, sept personnes des huit bus qui sont rentrés ont été tuées. Les habitants de la Crimée ont alors commencé à former des unités de défense et ont prévu un vote officiel le 16 mars 2014 - conformément au droit à l'autodétermination inscrit dans le droit international - sur la poursuite de l'appartenance de la Crimée. C'était le seul moyen d'éviter de nouvelles effusions de sang. Selon le résultat final officiel, 96,77% des votants se sont prononcés en faveur du rattachement à la Russie.

Une comparaison entre la sécession de la Crimée et la déclaration d'indépendance du Kosovo montre qu'il peut y avoir deux poids deux mesures dans un cas de guerre ou d'annexion. Le Kosovo a été placé sous la juridiction administrative des Nations unies après la guerre de 1999 et a proclamé son indépendance le 27 février 2008. Suite à la guerre, la deuxième plus grande base militaire américaine d'Europe - Camp Bondsteel - a été créée au Kosovo, avec des milliers de soldats sur une surface de 386 hectares. Par leur présence militaire dans une région stratégiquement importante, les États-Unis s'assuraient ainsi le contrôle des routes potentielles des pipelines ainsi que de l'exploitation commerciale des ressources naturelles. Personne n'a parlé d'"annexion" et personne n'a imposé de sanctions aux États-Unis. Cependant, la Russie, qui a envoyé des troupes en Crimée le 21 février 2014 pour protéger les habitants et garantir sa base navale de Sébastopol, a été sanctionnée.

Une chose est sûre, chaque belligérant se sert de moyens de propagande et utilise son récit en sa faveur. Qui peut garantir qu'une des parties belligérantes n'est pas en partie responsable d'une guerre ? La Suisse serait donc bien inspirée de ne pas s'en mêler et de ne pas prendre parti.

Comme Kla.TV l'a démontré dans plusieurs émissions et comme le montre l'histoire, les guerres et la prise de parti sont difficilement justifiables. Ce sont surtout les guerres menées par les États-Unis ou l'OTAN qui ont causé des souffrances indicibles, avec des centaines de milliers de victimes et des effets dévastateurs à long terme - de l'Irak à la Libye, de la Yougoslavie à la Syrie.

Il convient également de noter que les guerres sont souvent instrumentalisées par une troisième puissance afin de faire avancer ses plans de domination mondiale. Ainsi, la population est constamment maintenue sous "tension" et "insécurité" par les guerres et/ou la rhétorique guerrière. Cela fait le jeu des gouvernements et de l'industrie de l'armement pour priver les gens de leurs droits civils et de leurs libertés ou pour en tirer profit d'une autre

manière. Pour en savoir plus, consultez le documentaire de l'OTAN. Il convient de noter brièvement ceci : Les livraisons d'armes à une partie belligérante - même si elles sont censées être destinées à la partie prétendument victime, comme l'Ukraine - ne font que le jeu des belligérants et des bâtisseurs d'un gouvernement mondial dominant. Ce sont eux qui occupent les hautes sphères des entreprises d'armement. Les livraisons d'armes alimentent l'économie de guerre, prolongent les guerres et empêchent les négociations de paix. C'est toujours le peuple qui en pâtit, car il est contraint d'envoyer ses fils - et depuis peu ses filles - au front. Les livraisons d'armes contribuent à saigner la population jusqu'au dernier homme.

Les Suisses s'engagent à sauvegarder la neutralité suisse et à éviter la culpabilité de guerre

C'est dans ce contexte, où les guerres sont instrumentalisées et difficilement justifiables, que de plus en plus de Suisses s'engagent pour sauvegarder la neutralité suisse et éviter la culpabilité de guerre. En voici trois exemples :

1. Frye Schwyz - c'est-à-dire Suisses libres du canton de Schwyz - déposent une opposition contre l'atelier de production d'armes à Unteriberg

Extraits du communiqué de presse de la "Communauté d'intérêts Frye Schwyz" du 16 mars 2025 :

"Dans les zones de guerre, les armes causent d'énormes souffrances et de nombreux morts innocents. Seuls quelques-uns profitent de la guerre, par exemple sous la forme de livraisons d'armes. L'entreprise allemande Rheinmetall approvisionne des belligérants actifs. Elle veut maintenant développer la fabrication de matériel de guerre à Unteriberg et y installer un atelier de production. (...)

La Suisse avait une tradition de neutralité de longue date et un rôle important de médiateur. Aujourd'hui, la guerre est plus proche qu'elle ne l'a été depuis longtemps. La loi sur le matériel de guerre a été introduite à l'origine pour protéger la neutralité de la Suisse et empêcher les exportations d'armes vers les régions en guerre. Il est scandaleux qu'aujourd'hui des exportations d'armes soient également autorisées vers des régions en guerre. Leur part dans le produit final doit simplement être inférieure à 50 %. Cela signifie que jusqu'à 50 % de sa valeur, une arme peut être exportée de la Suisse vers des pays en guerre. - Il est facile de contrôler cette valeur en appliquant des prix de transfert appropriés au sein du groupe. En matière d'exportations d'armes, le Conseil fédéral fait passer les intérêts financiers avant la neutralité. Le lobby des armes a fait du bon travail dans ce domaine. Alors que l'humanité contemple les ruines, Rheinmetall se réjouit de bénéfices records. (...)

L'opposition vise à obtenir que les demandes et les préoccupations sécuritaires de la population inquiète soient prises au sérieux. (...) Les activités de Rheinmetall ne sont pas défendables sur le plan éthique, elles mettent en danger la sécurité des habitants du canton de Schwyz et sont contraires à la Constitution suisse.

La guerre n'est pas une fatalité. La guerre est une décision. Il est temps d'en choisir une autre.

"La communauté d'intérêts Frye Schwyz"

2. Initiative populaire fédérale "Sauvegarder la neutralité suisse (Initiative sur la neutralité)".

Le 11 avril 2024, l'initiative sur la neutralité a été déposée avec près de 130 000 signatures valables. Le 27 novembre 2024, le Conseil fédéral a recommandé au Parlement de rejeter l'initiative sur la neutralité sans lui opposer de contre-projet. L'initiative limiterait fortement la

coopération avec des alliances militaires comme l'OTAN. De même, la Suisse ne devrait plus prendre en charge les sanctions de l'UE, comme par exemple celles contre la Russie.

L'initiative sur la neutralité sera probablement soumise au vote le 30 novembre 2025 ou ensuite en 2026 et se présente comme suit :

"La Constitution fédérale est modifiée comme suit :

Art. 54a Neutralité suisse

1 La Suisse est neutre. Sa neutralité est perpétuelle et armée.

2 La Suisse n'adhère à aucune alliance militaire ou défensive. Est réservée la coopération avec une telle alliance en cas d'attaque militaire directe contre la Suisse ou en cas d'actes préparatoires à une telle attaque.

3 La Suisse ne participe pas aux conflits militaires entre États tiers et elle ne prend pas non plus de mesures coercitives non militaires contre un État belligérant. Sont réservées ses obligations envers l'Organisation des Nations Unies (ONU) et les mesures visant à éviter le contournement des mesures coercitives non militaires prises par d'autres États.

4 La Suisse fait usage de sa neutralité perpétuelle pour prévenir et résoudre les conflits, et elle met à disposition ses services en qualité de médiateur.

3. Pour une Suisse de bons offices – création du "Mouvement pour la neutralité"

Extrait d'un communiqué de presse du 14 mars 2025 :

"Pour une Suisse de bons offices - c'est dans ce but que 46 personnes engagées ont fondé dimanche l'association de soutien du 'Mouvement pour la neutralité', en abrégé 'bene'. Le mouvement considère la neutralité comme une condition préalable à la paix et à la démocratie directe. En effet, se "rapprocher" de blocs de puissance ou d'alliances militaires, c'est renoncer trame par trame à sa souveraineté. Et c'est justement sur la question existentielle de la guerre et de la paix que toute décision doit être prise par démocratie directe. (...)

Le mouvement ne conçoit pas la neutralité comme une mise à l'écart passive et un commerce, mais comme la base d'un engagement en faveur du droit international, de l'interdiction du recours à la force par l'ONU et de la médiation entre parties en conflit. Elle veut donc se mettre en réseau au niveau international et s'engager dans d'autres pays pour la neutralité comme principe de paix.

Il est également prévu de créer un conseil international de la neutralité qui se prononcera sur les conflits et problèmes actuels d'un point de vue indépendant du droit international.

L'objectif prioritaire du mouvement est de gagner la votation sur l'initiative sur la neutralité.

La neutralité est la protection la plus efficace contre les conflits et les guerres, elle appartient à tout le peuple et doit donc figurer dans la Constitution.

Pour plus d'informations : bene-schweiz.info"

Diffusez cette émission et aidez à informer le peuple suisse pour que la votation sur l'initiative sur la neutralité soit gagnée. C'est le seul moyen de sauvegarder la neutralité suisse et d'éviter la culpabilité de guerre !

de d.d.

Sources:

Constitution fédérale suisse Art. 185 Sécurité extérieure et intérieure
https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/404/fr#art_185

« La neutralité de la Suisse » - Une brochure d'information du Département fédéral de la défense DDPS, 4e édition révisée
https://www.files.ethz.ch/isn/14841/Brosch_Neutralitaet_d.pdf

« La neutralité de la Suisse » - Une brochure du Département fédéral des affaires étrangères DFAE (date de publication : 3.3.2022)

https://www.eda.admin.ch/eda/de/home/das-eda/publikationen.html/content/publikationen/de/eda/schweizer-aussenpolitik/Neutralitaet_Schweiz

Le conseiller fédéral Martin Pfister souhaite que la neutralité soit aménagée de manière flexible

<https://www.srf.ch/news/schweiz/arena-zu-martin-pfister-flexible-neutralitaet-neuer-bundesrat-bringt-svp-auf-die-palme>

Des scientifiques, des diplomates et des politiciens présentent un manifeste pour une neutralité du 21e siècle

<https://www.srf.ch/news/schweiz/zu-starre-auslegung-der-bundesrat-soll-die-schweizer-neutralitaet-neu-denken>

Comment la Suisse devient de plus en plus partie prenante dans la guerre

<https://neutralitaet-ja.ch/die-schweiz-wird-zunehmend-kriegspartei/>

L'expert Christian Hardingham explique comment on ment dans la guerre

<https://www.fr.de/politik/ukraine-krieg-propaganda-russland-ukraine-manipulation-taeschung-verschwoerung-experte-92382729.html>

War made easy - Quand les présidents américains mentent

https://www.youtube.com/watch?v=J_souEi9gaE

Aspects de droit public et international de la destitution de Victor Ianoukovitch

https://de.wikipedia.org/wiki/Wiktor_Ianukowytsch#Staats-_und_v%C3%BClkerrechtliche_Aspekte_der_Absetzung

Ganser revient sur l'invasion russe du 24 février 2022 et distribue des cartons rouges

<https://www.youtube.com/watch?v=v0XPCjudZxk>

Opposition à la construction de l'atelier de production Rheinmetall

<https://www.josefender.ch/einsprache-bau-produktionshalle-rheinmetall/>

Création du « Mouvement pour la neutralité » (bene)

https://mcusercontent.com/4ab99f94beed6b9bfccbb567f/files/acf62944-cec3-3b3c-976e-ca994358b921/MM_14.3.25_bene_Gru_ndung.pdf

<https://bene-schweiz.info/#ueberuns>

Le « Mouvement pour la neutralité » écrit une lettre ouverte au nouveau conseiller fédéral Martin Pfister

<https://bene-schweiz.info/herr-bundesrat-pfister-sie-stehen-unter-beobachtung/>

Lire et signer la lettre ouverte au conseiller fédéral Pfister

<https://mailchi.mp/bene-schweiz.info/5efa3mghhk>

Initiative populaire fédérale « Sauvegarde de la neutralité suisse(Initiative pour

la neutralité) ».

<https://www.bk.admin.ch/ch/d/pore/vi/vis540t.html>

Site web de l'initiative de neutralité

<https://neutralitaet-ja.ch/>

Initiative populaire pour la « sauvegarde de la neutralité suisse » déposée

<https://proschweiz.ch/ueber-130000-begluebigte-unterschriften-sind-ein-starkes-neutralitaetspolitisches-zeichen/>

Licences Creative Commons

<https://creativecommons.org/licenses>

Cela pourrait aussi vous intéresser:

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ➔ ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- ➔ peu entendu, du peuple pour le peuple...
- ➔ des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.